



Délibération D2023_046 Choix de l'Architecte – Travaux Eglise

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Procuration : 0

Date de convocation
11 octobre 2023

Présents : LAVOREL Joëlle, GUILLERMET Jérôme, MUGNIER Joseph, NOVO PEREZ Laurence, EXCOFFIER Lionel, DUPRAZ Philippe, DECRUY Marie Hélène, SAXOD Mélanie, JACQUET Brigitte, DUBOUCHET Philippe

Représentés :

Excusé(s) : KARATAS Aylin, MARTINET Sylvain, EXCOFFIER yves, LAUREAU Pierre,

Absent(s) :

Secrétaire : DECRUY Marie Hélène

Madame Le Maire informe l'Assemblée, suite à la CAO du mardi 10 octobre dernier, le Cabinet ARCHITEKT-ON a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de l'Eglise.

Le Conseil Municipal doit se prononcer

- **APPROUVE** le choix de la CAO en retenant le Cabinet ARCHITEKT-ON.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents

Fait à VERS, Le 19 octobre 2023

Le Maire, Joëlle LAVOREL

